

Réunion du 11 Décembre 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur Francis LELEU, Monsieur Ludovic PATTE, Monsieur Jean-Luc BEKAERT, Madame Francine PETIT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Alain LEBRUN, Madame Agnès VASSEUR, Monsieur Philippe VERRIER, Monsieur David RAKOWSKI, monsieur FAVREL Michel, Monsieur DRYHYNYEZ Julien, Monsieur TARGET Gauthier

Absents : Monsieur NUTTENS Olivier, Monsieur David MARQUANT, Madame DUQUENNE Angélique.

Pouvoirs : Monsieur NUTTENS Olivier à Monsieur LELEU Francis
Monsieur MARQUANT David à Monsieur TARGET Gauthier

Monsieur FAVREL Michel a été nommé secrétaire.

Il est fait lecture du compte-rendu de la réunion du 16 Octobre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

41/2020 Décision modificative 2020 Budget 2020 :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 Analytique, considérant que les crédits du Chapitre 67 se révèlent insuffisants,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil

Municipal approuve la décision modificative suivante :

Chapitre 67 Charges Exceptionnelles	Article 673 : Titres Annulés	+500€
Chapitre 11 Charges à caractère Général	Article 615228 : Autres Bâtiments	-500€

Rappel : La commune n'ayant plus de budget Assainissement, les délibérations prises en 2020 (N°37/2020 et 38/2020) concernent le budget M14 Analytique.

42/2020 Adhésion à la Fédération de ville de Longueau

La séance étant ouverte, Monsieur le maire précise que la ville de Longueau a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare à l'unanimité:

Favorable à l'adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

43/2020 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre de l'année 2019

La séance étant ouverte, Monsieur le maire rappelle que le code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5, que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le maire au conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité:

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SIEP du Santerre au titre de l'année 2019.

44/2020 : Dénomination et Numérotation d'une voie de la commune

Monsieur le maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination d'une voie)

En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le maire explique que cet adressage constitue un pré-requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation 100% des foyers samariens et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune.

L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Par la suite le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur la dénomination et le numérotage de la voie **Rue de Nesle pour Rue Saint LEGER** .

Le coût de cette opération sera pris par la Commune

Le Conseil Municipal décide :

- De valider le principe général de dénomination et numérotage d'une voie de la commune.
- D'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

45/2020 : Nomination d'une voie de la commune d'Hypercourt

Par délibération du 11 décembre 2020, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder Au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- De **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales
- D'**AUTORISER** à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- D'**ADOPTER** les dénominations suivantes : La rue de Nesle de la commune de Hyencourt le Grand sera renommée **Rue Saint Léger**.

46/2020 : Demande de subvention au Titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) -2021 pour l'Accessibilité de la mairie de PERTAIN

Monsieur le Maire propose le projet d'accessibilité de la mairie de PERTAIN, pour un montant de travaux estimé à **22757,45€ HT**.

Après en avoir délibéré :

le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat D.E.T.R. à hauteur de 35% pour un montant de **7965,10€**
- Part revenant à la commune par fonds propres : **14792,35€**
- Dont TVA : **4551.49€**

46 Bis/2020 : Demande de subvention au Titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) -2021 pour la toiture de l'église de PERTAIN

Monsieur le Maire propose le projet de rénovation de la toiture de l'église de PERTAIN, pour un montant de travaux estimé à **19435€ HT**.

Après en avoir délibéré :

le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat D.E.T.R. à hauteur de 25% pour un montant de : **4858€**
- Part revenant à la commune par fonds propres : **18464€**
- Dont TVA : **3887€**

46 TER/2020 : Demande de subvention au Titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) -2021 pour l'église de HYENCOURT-LE-GRAND

Monsieur le Maire propose le projet de rénovation de l'église de HYENCOURT-LE-GRAND, pour un montant de travaux estimé à **8813.50€ HT**.

Après en avoir délibéré :

le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat D.E.T.R. à hauteur de 25% pour un montant de : **2203.30€**
- Part revenant à la commune par fonds propres : **8372.90€**
- Dont TVA : **1762.70€**

47/2020 : Groupement de commandes portant sur l'acquisition de défibrillateurs par TERRE DE PICARDIE

La séance ouverte,

Le maire présente au conseil municipal l'obligation réglementaire d'équiper les **ERP** de Défibrillateurs automatisés selon le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018.

Terre de Picardie propose un groupement de commandes pour l'acquisition de ces Équipements afin d'aider les collectivités et permettant ainsi d'optimiser la procédure De passation du marché et d'assurer des économies d'échelles.

Monsieur le Maire propose donc aux conseillers d'adhérer à ce groupement de commandes Coordonné par TERRE DE PICARDIE et de valider l'acte constitutif du groupement de Commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de commander 8 défibrillateurs
- D'adhérer à ce groupement de commande
- De valider l'acte constitutif du groupement de commande et autorise à le signer.

48/2020 : Demande de subvention au Titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux(DETR) pour l'atelier communal de PERTAIN.

Monsieur le maire propose le projet de rénovation de l'atelier communal de PERTAIN, pour un Montant estimé à **5385€ HT**

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de L'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat D.E.T.R. à hauteur de 35% pour un montant de **1884,75€**
- Part revenant à la commune par fonds propres : **4777.25€**
- Dont TVA : **1077€**

Questions Diverses :

Interruption de la séance à 19h05mn pour que Mr LEGER François domicilié 37, Rue d'En Haut explique sa demande de subvention auprès de la commune pour financer sa formation de CASES. Le montant nécessaire serait à hauteur de 1 615 €. Après le départ de monsieur LEGER, Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de financer la formation. Monsieur le Maire se renseignera auprès du Conseil Général.

Proposition de devis pour les bordures de Hyencourt-le-Petit vers le poste du transformateur EDF : EIFFAGE ? Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

J-Luc BEKAERT, Francis LELEU, PATTE Ludovic :

Soulèvent les problèmes des travaux dans Hypercourt, Ils demandent de faire constater par un huissier les routes avant travaux et après travaux afin qu'on puisse intervenir pendant et après les travaux. Ils demandent une réunion avec les entreprises avant chaque début des travaux et voudraient être informés de la date du commencement des travaux afin de prévenir les riverains

TARGET Gauthier :

Demande s'il y a possibilités de faire un abri de bus pour les élèves scolarisés qui prennent Le car devant la salle des fêtes sans abri par temps de pluie. Il demande un abri de bus Comme celui de Hyencourt-le-grand et de refaire aussi celui de Berseaucourt dans les Mêmes conditions.

Il demande de faire un courrier aux agriculteurs qui labourent le chemin de terre de Pertain à la Nationale 17 afin de le remettre aux normes.

Agnès VASSEUR :

Signale que par temps de brouillard, l'agent communal travaillait sans gyrophare, sans gilet Jaune, sans protection et sans plots pour être vu.

Le Conseil Municipal demande à monsieur le maire de prendre des sanctions et de donner Des avertissements contre les agents qui ne respectent pas la sécurité et les ordres donnés par Les Maires et les Adjoints.

Ludovic PATTE :

A relancé le dossier auprès de Terre de Picardie pour connaître la situation de la classe d'Omiécourt à la prochaine rentrée scolaire.

Il demande aux familles de s'orienter vers Terres de Picardie pour les loisirs des enfants pendant les vacances scolaires

Julien DRYHYNIEZ :

Demande si la commune possède un local pour installer des infirmières à Hypercourt.

LELEU Francis :

Demande à madame PETIT de se rendre dans une famille d'HYPERCOURT afin d'instruire son dossier auprès de l' ADMR.

Demande si la commune peut aider financièrement une famille dans Hypercourt pour lui acheter du fuel pour se chauffer, monsieur le Maire demandera un rendez- vous avec ses enfants

Fin de séance 22h30

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page

EMARGEMENTS

LEBRUN Christian		Olivier NUTTENS	
VERVAEKE Ghislain		Angélique DUQUENNE	
Francis LELEU		Agnès VASSEUR	

Ludovic PATTE		Philippe VERRIER	
Jean-Luc BEKAERT		David RAKOWSKI	
Francine PETIT		Michel FAVREL Pouvoir à Philippe VERRIER	
Josiane COPPE			
Alain LEBRUN			